

ALGÉRIE

Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume III de V

Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen

Coût estimé: 2,13 million de \$EU

Durée du projet : 3 ans

Introduction. Au cours des dernières années, de nombreux programmes tels que le Programme d'emploi rural (PER 1) ont réalisé de vastes plantations d'arbres fruitiers dans l'ouest du pays. Si la commercialisation des amandes et des olives ne rencontre pas de gros problèmes, il n'en est pas de même pour le conditionnement des produits frais tels que la pomme et la pêche et le séchage de la prune. La situation va s'aggraver avec l'arrivée prochaine en production des plantations réalisées (27 200 ha pour la seule wilaya de Tlemcen) au cours des dernières années. Etant donné la place occupée par cette wilaya (54% des plantations) dans le PER 1 et l'importance des problèmes anticipés au niveau de la commercialisation, il est essentiel d'aider les producteurs et les différents acteurs de la filière au niveau des marchés de gros.

Objectifs. Dans le cadre du développement économique et social de la zone, l'objectif vise à permettre aux arboriculteurs de valoriser leur production de fruits frais en leur assurant de meilleures conditions de production, de récolte et de commercialisation.

Composantes. Le projet comprendra trois composantes:

- **Ciblage et identification des exploitants.** Les services locaux des forêts qui ont déjà exécutés le PER 1 procéderont à l'identification des exploitants susceptibles de participer aux activités proposées sur la base de la taille du verger et de la disponibilité de l'exploitant à adhérer au projet.
- **Mesures d'appui à la production.** Etant donné qu'un grand nombre d'exploitants sont de nouveaux arboriculteurs, le projet assurera à travers les services agricoles spécialisés la formation et la vulgarisation techniques (Bonnes pratiques agricoles). Le projet procédera à un recensement des arboriculteurs de la zone et mobilisera les subventions/crédits nécessaires à la production.
- **Infrastructures de conditionnement et de séchage.** Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 1 500 m² destiné au conditionnement et au séchage et d'aires adjacentes de 1 500 m². Les quantités de fruits qui pourront être commercialisées varieront en période de croisière entre 12 500 et 16 600 tonnes par année. Des chambres froides pourront être louées si cela est nécessaire. Une provision a été incluse dans le projet pour la réalisation d'études concernant la faisabilité des bâtiments et des équipements de conditionnement et de séchage, le mode de gestion de l'unité de conditionnement/séchage et la commercialisation des pommes et des pêches locales.

Mise en œuvre. Sous l'autorité du MADR, le projet sera mis en œuvre par une cellule de gestion rattachée à la Direction générale des forêts. Le succès du projet repose sur l'adhésion manifestée par les agriculteurs aux activités proposées. C'est pour cette raison que le projet s'efforcera de susciter la création d'une association des arboriculteurs de la zone susceptible de prendre, à terme, en charge les activités du projet.